

Racines et Patrimoine En Avesnois

Edito

C'est la rentrée, l'association va reprendre ses travaux.

De nombreux projets sont en cours.

- ◆ Les numérisations tout d'abord, permettant de sauvegarder des documents et les mettre à disposition des adhérents pour réaliser des dépouillements, des articles pour le bulletin, pour des brochures historiques ou pour des expositions, ou tout simplement pour leurs recherches généalogiques.
- ◆Les dépouillements qui complètent notre base de données en ligne, permettant de trouver facilement nos ancêtres. A ce jour, notre base de données contient 561 231 entrées.
- ♦Le projet 14-18, à l'occasion des commémorations du centenaire de

la déclaration de la première guerre mondiale.

Vous pouvez nous aider en participant à ces projets, en réalisant le dépouillement partiel d'une commune ou d'une table décennale, en participant au projet de commémoration ou aux numérisations. Pour cela contactez-moi par mail ou lors d'une permanence.

L'association tiendra un stand au salon du GEPHIL à Philippeville (B) samedi 23 et dimanche 24 novembre 2013.

Si vous ne souhaitez pas passer par le forum pour demander des informations et des documents, n'hésitez pas à contacter l'association par mail.

Participez à la rédaction du bulletin en envoyant des articles ou des sujets que vous voulez voir aborder.

Alain

Le mot du président Les outils

DANS CE

NUMÉRO:

Coutelle 2
Recquignies et 4
Boussois en

1914 Un ouragan à 16 Avesnes en

septembre

1783

Petites his-

Garde natio- 20 nale en 1792

Quelques outils à votre disposition

Le forum internet

http://fr.groups.yahoo.com/group/avesnois/

La base de données « actes en ligne »

http://www.rp59.fr onglet « actes en ligne »

La table des mariages

http://www.rp59.fr onglet « table des mariages »

La liste des communes numérisées

http://www.rp59.fr onglet « numérisations»

COUTELLE

Le collège Ernest Coutelle de Maubeuge porte le nom du chef des aérostiers pendant la révolution, Jean Marie Joseph Coutelle. Mais bizarrement pas son prénom.

LE COLLEGE

Les Jésuites s'installent à Maubeuge en 1619 avec l'aide de Mme BRUNEAU, veuve d'un notable du Chapitre Sainte Aldegonde. Ils créent un collège et une chapelle. Ils ouvrent des classes de grammaire, d'humanité et de rhétorique.

L'ordre des jésuites aboli, le collège devient en 1765 collège Royal de Maubeuge, comme l'indique l'inscription latine au dessus de l'ancienne entrée: "Collegium Regium Malbodiense 1765".

En 1793, des savants, des ingénieurs et des militaires s'installent au collège pour étudier les moyens de lancer un ballon dans les airs afin d'observer le front nord menacé par les Autrichiens.

Au XIXème siècle, l'établissement retrouve sa vocation première d'école secondaire de garçons, puis reprend le nom de collège sous l'Empire. Il abrite actuellement le collège Ernest Coutelle.

JEAN MARIE JOSEPH COUTELLE

Il nait le 03/01/1748 au Mans, paroisse Saint Vincent, de Jacques Coutelle, notaire royal au Mans, et de Marie Gardien.

Ondoyé le 4, il fut baptisé le 17 par le vicaire de la paroisse.

« le 3e jour de janvier 1748 est né et le jour suivant a été ondoyé par nous prêtre curé de cette paroisse un enfant mâle du légitime mariage de maître Jacques Coutelle, notaire royal, et de demoiselle Marie Gardien en vertu de la permission » signé S beaudson vicaire général

« Le dix septième jour de janvier 1748 nous prêtre vicaire de cette paroisse soussigné avons administré les cérémonies du sacrement du baptême à Jean Marie Joseph issu du légitime mariage de Maître Jacques Coutelle notaire royal en cette ville et de demoiselle Marie Gardien qui avoit été ondoyé le trois des mêmes mois et an que dessus et a en vertu de la dispense ci dessus mentionnée, a été parrein le sieur Joseph Coutelle garçon et marreine demoiselle Marie Leconte épouse du sieur Jean Gardien marchand qui ont signé avec nous et les soussignés le registre. »

En 1772, Jean Marie Joseph Coutelle se rend à Paris. À la Cour de Versailles, il devient professeur de physique du comte d'Artois, frère de Louis XVI et futur Charles X.

Il rencontre un autre physicien, Alexandre Charles, avec qui il assiste à l'expérience des frères Montgolfier. Charles a l'idée de remplacer l'air chaud par le gaz hydrogène pour gonfler les ballons.

Au début de la révolution, le Comité de salut public décide d'employer des aérostats lors des opérations militaires. Le 29 octobre 1793, juste après la bataille de Wattignies, la décision de construire un ballon est prise.

Le 2 avril 1794, la convention décrète la formation de la première compagnie d'aérostiers placée sous le commandement du capitaine Coutelle, premier officier d'aéronautique.

Arrivée à Maubeuge, la compagnie est installée au collège. Le ballon préparé s'appelle "L'Entreprenant": il a 27 mètres de diamètre, peut emporter 140 livres de lest et deux personnes.

Le 2 juin 1794, Maubeuge est assiégée. Le ballon est prêt et Coutelle peut procéder aux premières observations de l'ennemi pris de panique. Les soldats croyaient avoir affaire à des sorciers. Un premier incident a lieu, le ballon est plaqué par le vent contre le clocher de la chapelle, mais tout



rentre dans l'ordre et L'Entreprenant repart, Coutelle ayant près de lui le général Morlot. Coutelle passe des heures entières en observations, notant les moindres mouvements de l'ennemi.



L'Entreprenant participe ensuite au siège de Charleroi le 25 juin 1794, qui voit l'ennemi capituler le lendemain, puis le 26 juin 1794 à la bataille de Fleurus.

Les ascensions étaient très dangereuses, car il faut redouter les balles et les boulets. Le ballon remplira sa mission jusqu'au 6 juillet où, déchiré par un arbre, il sera ramené à Maubeuge pour réparation.

Le 25 février 1796, Coutelle est nommé chef de bataillon en récompense de ses services. Coutelle est attaché à l'expédition d'Égypte, mais ne peut exercer son emploi, le feu ayant dévoré le vaisseau qui portait son matériel. Le transport difficile des aérostats et la construction de leur four à hydrogène s'accommodent mal de la guerre de mouvements que mènent les généraux français. Finalement, par décret du 18 février 1799, les aérostiers sont licenciés et l'école de Meudon est fermée.

Le 9 pluviôse an 8 (27 janvier 1800), Kléber nomme Coutelle chef de brigade (colonel).

Rentré en France, Coutelle est nommé sousinspecteur aux revues (1) de 3e classe le 12 nivôse an 12 (02/01/1802).

Chevalier de la Légion d'honneur le 15 janvier

1805, il prête, le 7 février, le serment ainsi concu:

"Chaque individu admis dans la légion, jurera, sur son honneur, de se dévouer au service de la République, à la conservation de son territoire dans son intégrité, à la défense de son gouvernement, de ses lois, et des propriétés qu'elles ont consacrées ; de combattre par tous les moyens que la justice, la raison et les lois autorisent, toute entreprise tendant à rétablir le régime féodal, à reproduire les titres et qualités qui en étaient l'attribut ; enfin, de concourir de tout son pouvoir au maintien de la liberté et de l'égalité."

Il participe à la campagne d'Espagne; le 29 mars 1809 il a le bras cassé par un boulet à la bataille de Médellin. Chevalier de l'Empire en 1809, il est promu sous-inspecteur de deuxième classe, le 22 décembre 1809, puis de 1ère classe le 31/05/1812.

Il prend sa retraite en 1816. Il est nommé chevalier de Saint-Louis le 2 juillet 1817.

Il meurt le 20 mars 1835, à son domicile de Paris XIe, 70 rue de Seine Saint Germain. Il est enterré au cimetière du Père Lachaise à Paris, 11e division. Sa tombe a été restaurée en 2004 par le "Souvenir Français". Un collège et une rue de



Maubeuge portent son nom.

 le sous-inspecteur aux revues a rang de colonel.

Années	Armée	Commandants en chef
	de Sambre	
1a	et Meuse	Gal Jourdan
2a	du Rhin	Gal Pichegru
3a6m15j	d'Egypte	Bonaparte, Kleber, Minot
2a	d'Autriche	Bonaparte
2a	de Prusse	Bonaparte
1a	d'Espagne	Duc de Bellone

1914-1918 CRIMES DE GUERE:

BOUSSOIS ET RECQUIGNIES

1) La tragédie de Recquignies, par M. PETIT, instituteur.

« Comment les boches, le 6 septembre 1914, en présence de la population terrorisée, assassinèrent 13 habitants. »

Le bombardement de Recquignies commença le 29 août à 1914, à 5h00 du soir.

Les premiers obus qui tombèrent sur le village furent dirigés sur l'ambulance établie à la brasserie ; le drapeau blanc semblait servir de point de mire à l'artillerie allemande.

En quelques heures, dans un rayon de 100 mètres, autour de l'ambulance, quatre civils étaient tués et deux blessés.

Le 6 septembre, vers 7h00 du matin, les allemands firent irruption dans le village du côté de la gare.

Devant eux des soldats français battaient en retraite, vers Rousies, tout en faisant le coup de feu

Bientôt Recquignies fut aux mains de l'ennemi. Une soixantaine de civils et des demeurés blottis dans les caves ; c'est à coup de pied, de crosse que les boches les délogèrent, les pourchassèrent, les rassemblèrent et les firent marcher devant eux à la poursuite de nos soldats ; plusieurs de ces malheureux furent ainsi tués par des balles françaises et quelques-uns tombèrent gravement blessés.

Les troupes françaises s'étant retirées, les allemands emmenèrent ce qui restait de la population vers Boussois, dans une prairie près de la Sambre.

Bientôt arrivèrent, dans la même prairie, les habitants de Boussois venant des caves de la glacerie, conduits par des soldats.

Du bois de Rousies, où étaient embusqués des soldats du $31^{\rm e}$ colonial, des balles venaient qui augmentaient la rage de l'envahisseur.

Lorsque tout le monde fut rassemblé, les hommes furent placés d'un côté, les femmes et les enfants de l'autre. Et tous furent fouillés.

Les boches recherchaient les armes qui, selon eux, avaient servi à tirer sur leurs hommes, et tenaient à découvrir les militaires qui s'étaient habillés en civils.

Mais l'opération n'allait pas sans risques. En effet, les balles françaises sifflaient plus que jamais. Un soldat allemand tomba mort frappé au cœur au moment même où il a annonçait à son entourage : « hommes, femmes, enfants, tout le monde kapout ! ».

Quel sort leur était réservé à tous ces malheureux ! Ils connaissaient les massacres de Belgique ; était-ce une hécatombe semblable qui se préparait ?

Vers 11h30, du groupe placé dans un bout de la prairie, 13 hommes : Alexandre Augustin, brasseur Georges, Boudrut Auguste, Chartier Léopold, Dangre Aimé, Gruniau Paul, Hannecart Gustave, Ladrière Joseph, Legrand Ernest, Lernitte Constant, Préaux Camille et Préaux Oscar (2 frères), Winant Lobert, n'ayant que la chemise et le pantalon, encadrés par des soldats baïonnette au canon, se détachant et se tenant par la main, se dirigent sur un monticule faisant face à la Sambre.

Bientôt arrive un peloton d'exécution composé de 12 soldats, commandé par un jeune officier du 57e régiment d'infanterie boche en garnison à Barmen (Allemagne). Voyant le sort qui leur est réservé, les femmes tombent à genoux, les enfants se blottissent contre leurs mères en poussant des cris déchirants, les hommes crispent leurs poings.

Un ordre, une salve ! 12 corps s'affaissent. Un seul, Chartier, reste debout. Il n'a pas une blessure ! C'est que les 12 soldats ont choisi chacun leur victime et Chartier n'a pas trouvé de bourreau. Ne croyez pas que ce fait lui sauve la vie. Pour lui seul, une nouvelle salve est tirée ! Tout n'est pas fini cependant : Georges Brasseur et Paul Gruniau ne sont pas morts. Le premier s'adresse aux boches : « tas d'assassins, tas de bandits, tirez moi donc ! ». Trois coups de feu lui ferment la bouche à jamais. Le second est achevé à coups de crosse. Les cartouches sont réservées peut-être à d'autres !

L'officier oblige alors quelques habitants à creuser un trou sur le bord du canal pour y jeter les corps des fusillés. Au commencement du mois d'octobre 1914, par les soins de l'administration communale, les restes de ces malheureuses victimes furent inhumés dans le cimetière de Recquignies, devenu depuis lieu de pèlerinage!

Et depuis les fleurs s'accumulent sur leurs tombes en attendant que le gouvernement dépose la récompense décernée par la France à ceux qui sont morts pour elle.

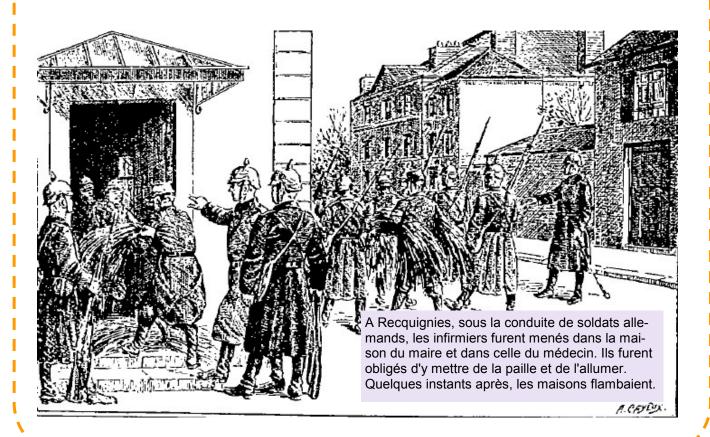
Pendant que se déroulait cette scène tragique, d'autres soldats allemands pillaient les habitations. Ce fut une journée effroyable. Bientôt des incendies montaient de toutes parts et peu après plus de 180 maisons étaient en flammes. Quelques-unes seulement échappèrent à l'incendie malgré le désir des barbares qui voulaient détruire tout le village. Leurs atrocités ne s'arrêtèrent pas là. Dans l'après-midi, des soldats allemands allèrent à l'ambulance où se trouvait le docteur Barbry et 8 infirmiers ; ils étaient très surexcités. Deux d'entre eux saisirent le docteur brutalement tandis qu'un autre le mettait en joue. Il expliqua qu'ils étaient dans un hôpital provisoire où il n'y avait aucune arme.

Les boches fouillèrent partout sans rien découvrir. Alors ils partirent en emmenant les huit infirmiers dont prétendaient-ils, ils avaient besoin pour transporter leurs propres blessés à Boussois. En passant devant la maison du docteur, encore intacte, les allemands obligèrent, revolver au poing, un caporal et un infirmier à y mettre le feu. Ils firent de même avec la maison du maire.

Au retour de l'expédition, comme les infirmiers toujours encadrés de boches, longeaient la voie ferrée, le chef de détachement fit faire halte ; les soldats français furent alignés le long du remblai ; on leur ordonna de lever les bras ; ils obéirent. « fusillez les ! » commanda le chef. Une salve retentit. Les huit hommes tombèrent. Sans plus s'inquiéter d'eux, les bandits s'éloignèrent, en poussant des cris farouches, car ils étaient ivres... heureusement! Si ivres en effet que leurs balles s'étaient presque toutes égarées ; seuls, quatre de nos infirmiers avaient été blessés. Lorsque les boches furent loin, les quatre infirmiers restés indemnes, ceux qui avaient fait le mort, relevèrent leurs camarades et les emmenèrent vers l'ambulance.

Le lendemain, tous les blessés soignés dans cette ambulance étaient conduits sans nourriture jusqu'à Beaumont (Belgique) où un major charitable les fit recueillir dans un couvent transformé en hôpital.

Recquignies, le 6 juin 1920



1914-1918-CRIMES DE GUERE:

2) La tragédie de Recquignies, par Georges DUBUT, Louis César DUHAUT, soldat, et le Général PALAT

A) Récit de Georges DUBUT:

Le 8 octobre [1914], sous un pâle soleil d'automne, je vais par le bois des Bon-Pères, revoir Recquignies, autre station du chemin de croix! Dans le taillis, en bordure de la route, quelques soldats français dorment leur dernier sommeil.

En quittant l'ombre apaisante de la futaie, me voici en pleine horreur de la guerre. C'est d'abord la rangée de croix blanches, marquant, à l'entrée du cimetière, les tertres des treize fusillés du six septembre [1914] dont je relève les noms: Dangre Aimé, Chartier Léopold, Legrand Ernest, Augustin Alexandre, Lernitte Constant, Préaux Camille, Préaux Constant, Bondrut Auguste, Winant Robert, Brasseur Georges, Ladrière Joseph, Hannecart Gustave, Gruniau Paul (1).

Puis la longue rue du village, incendiée jusqu'au dernier bâtiment, et la nouvelle gare, à peine terminée, qui n'est plus qu'un amas de décombres. Seule, l'église se dresse intacte au milieu de 147 maisons béantes et noircies. Des chiffons blancs, encore accrochés aux fenêtres témoignent de la naïveté des habitants qui avaient espéré, en arborant ces pacifiques emblèmes, protéger leurs demeures!

Le château Derbaix, épargné, habite autant d'allemands qu'il peut en contenir.

L'ennemi, entré dans Recquignies le dimanche 6 septembre vers 6 heures du matin, s'empara d'une partie de la population, qu'il poussa en avant pour essuyer le feu des troupes françaises, disséminées à l'entrée du bois des Bons Pères. Un parlementaire, nommé Alfred Legrand, fut délégué auprès d'un officier français, pour le sommer de cesser le feu, et jugea plus prudent de rester dans nos lignes.

Les allemands arrêtèrent tous les hommes porteurs de papiers qui leur paraissaient suspects: feuille de réquisition pour les travaux de défense ou autres. Ils en gardèrent 13 qu'ils prétendirent être des soldats en civil, et qu'ils conduisirent entre 9 et 10 heures du matin au bord de la Sambre, en face de la petite colline formée par les résidus de la Manufacture des Glaces de Boussois. L'un d'eux, Paul Gruniau, passa auprès de sa mère, put lui jeter une ceinture de cuir qui lui servait de portefeuille, et lui dire un dernier adieu. Arrivés à l'endroit désigné [entre l'église de Bous-

sois et la Sambre], les otages furent alignés. Un peloton de 24 hommes se plaça derrière eux et les abattit en leur tirant dans le dos. La population terrorisée assistait à l'exécution; un soldat qui la repoussait fut atteint par une balle égarée, de sorte qu'il y eut 14 cadavres dans la fosse que les personnes présentes furent obligées de creuser.

Les troupes, lâchées comme des bêtes furieuses, se mirent alors à brûler et à saccager, vidant les caves et sortant les literies pour y dormir et cuver leur vin. Les habitants furent emmenés prisonniers dans la région de Lobbes; mais au bout de quelques jours ils purent s'échapper et regagner leurs ruines.

(1) âges et origines: Dangre Aimé, militaire en retraite, de Wasmes (Belgique); Chartier Léopold, 57 ans, retraité de la SNCF, de Recquignies; Legrand Ernest, 44 ans, cabaretier de Boussois; Augustin Alexandre, journalier de Baisy la Ville (54); Lernitte Constant, 30 ans, journalier de Courthin (Belgique); Préaux Camille, 21 ans, de Goegnies Chaussée Belgique); Préaux Constant, 25 ans, de Goegnies Chaussée (Belgique); Bondrut Auguste, 29 ans, journalier de Boussois; Winant Robert, de Recquignies; Brasseur Georges, 37 ans, cordonnier de Boussois; Ladrière Joseph, 47 ans, maçon de Nivelles (Belgique); Hannecart Gustave, 40 ans, ajusteur de Recquignies; Gruniau Paul, 29 ans, cultivateur à Recquignies

B) Récit de Louis César DUHAUT

le 6 septembre 1914:

A quatre heures du matin, nous pouvons voir ce qui a provoqué les hurrahs de cette nuit... Les boches sont maîtres du fort de Boussois. Diable, notre situation s'est rudement aggravée, car ils vont pouvoir nous tirer, de devant, de derrière et de flanc. L'attaque générale est bien pour ce matin, nous voyons les boches s'avancer par vagues successives et cela aussi loin que notre vue peut porter et ..., nous n'avons plus d'artillerie! A cinq heures, ordre du Lieutenant de partir avec mes hommes, comme les autres jours, et d'emporter les livrets militaires et la comptabilité de la compagnie...... A peine en route, un bombardement terrible! ..

Le fossé que nous suivons nous abrite quelque peu. Arrivé près des forges de Recquignies, le bombardement redouble... C'est épouvantable ! Nous sommes à l'entrée du bois des Bons Pères. Le devoir est là. Il faut passer à travers ce rideau de feu, allons vivement..... Tout à coup, je fais un grand saut, un obus éclate derrière moi: plaqué contre un mur avec violence, je retombe sur le sol tout étourdi. Lorsque je revins à moi, je voulus partir, l'endroit était retourné par les obus. Me levant péniblement, ma jambe gauche refusant tout service, je me traînais près de mes hommes et leur ordonnais de partir de suite pour Rousies avec leur chargement, leur indiquant une route traversant champs et jardins, la grand' route était impraticable. Me dirigeant vers l'infirmerie, je voulus prendre la grande route, les boches y étaient! Il me reste un autre chemin, mais il y a un ruisseau de deux mètres à traverser. Deux mètres de profondeur, chargé, et n'ayant qu'une jambe valide, ce n'était pas une petite affaire! J'y parvins. La porte de l'infirmerie était fermée. Au même instant, vingt coups de fusils sont tirés dans ma direction..., les briques volent en éclats autour de moi; je ne suis pas touché! "Les maladroits!" Je rencontre enfin une porte ouverte! Aussitôt le médecin major me visita et constata que j'avais la jambe gauche traversée par un schrapnel, entré au dessus du genou gauche et qui se trouvait à un centimètre de la face antérieure. Il fallut l'extraire de suite. Messieurs C.Delfosse, médecin major, et Barbry, médecin civil de Recquignies me font cette opération. Pas une plainte, pas un cri! Je pensais à ma femme et à ma petite fille. Tenu par cinq hommes, il m'est impossible de faire aucun mouvement. Aussitôt terminé, le Major me remit le schrapnel en me disant qu'il pensait bien que je voudrais le conserver en souvenir. Il ajouta: "vous avez eu de la chance, si vous aviez été touché, un demi centimètre à droite ou à gauche, il aurait fallu vous couper la jambe!" Installé ensuite sur un matelas, j'attendais l'arrivé des boches qui entouraient le bâtiment... Ils entrèrent vers dix heures. Quelle bande de sauvages! Ils envahissent la salle en hurlant, l'un d'eux vint placer sa baïonnette à deux doigts de ma poitrine, je croyais mon dernier moment venu. Je voyais dans un éclair toute ma vie, ma femme, ma petite fille. Heureusement un officier passa et repoussa cette brute qui alla se mettre avec les autres au fond de la salle, sur une ligne. Les soldats nous mirent en joue (nous comprenons que c'est pour leur sécurité). Pendant ce temps l'officier s'assura qu'il n'y avait pas d'arme dans la salle, donna au médecin un papier attestant que l'établissement avait été visité et nous déclara prisonniers. Parmi nous, un de nos camarades qui avait perdu la tête et qui n'était pas blessé allait être fusillé quand un boche entra en hurlant...! Les voilà tous repartis. Que se passe t-il? ... Deux heures après, entré d'un autre groupe. Quelle différence! Ils essaient de nous causer, nous offrent des cigarettes, à boire, du chocolat, du raisin. Ce sont des soldats de la réserve.

Une autre scène douloureuse qui montre la mentalité de ces sauvages: Ils étaient venus requérir nos infirmiers pour conduire leurs blessés à Boussois. Ceux-ci, au nombre de huit y vont. Arrivés là -bas, on leur fait faire demi-tour au pas de gymnastique. Aux premières maisons de Recquignies, un groupe de boches les obligent à mettre le feu à un groupe de maisons parmi lesquelles, celle du médecin civil qui nous soignait [M. Barbry]. Au passage à niveau, nouvel arrêt, plus de trois cents boches, pour se protéger des balles françaises, forcent nos huit infirmiers à se mettre en avant de leurs rangs, en ligne et les bras levés: quatre sont blessés, leurs camarades veulent les relever; l'un d'eux reçoit un coup de crosse en pleine poitrine qui lui fait cracher le sang. Quel retour à l'infirmerie...! Cris de douleur, lamentations. Une voix domine: "Ne me laissez pas mourir, j'ai une femme et deux enfants!" Tout le monde pleure... Deux infirmiers ont le pied droit fracassé, deux autres une balle dans la poitrine, et ce sont des balles françaises! Oh! Les brutes! Comme ils tiennent compte de la Croix Rouge!

Une autre preuve: ils ont installé en avant de l'infirmerie, une batterie de six pièces, de sorte que si les français visent cette batterie, nous serons les premières victimes.

Epuisés par les émotions, nous ne pensons pas à manger... Il est huit heures le soir, j'essaie de grignoter un peu de pain afin de pouvoir dormir.

C) Récit du Général PALAT:

Le 6, le bombardement devenait plus intense encore, rendant intenable le noyau central. Il fallait descendre blessés et malades dans les caves. Le matin même, le fort de Boussois était pris, après des combats violents. Puis, en deux heures, ceux des Sarts et de Leveau étaient complètement bouleversés et la plupart de leurs défenseurs ensevelis sous les décombres. Nos troupes évacuaient le centre de résistance de Recquignies, pour se retirer sur le bois des Bons-Pères (Commandant Cassou, p. 273 et suiv.). Derrière elles, les Allemands faisaient irruption dans Rec-

quignies. Il n'y était resté que 75 habitants. Ils furent rassemblés par l'ennemi, qui les fit marcher devant lui à la poursuite de nos soldats, suivant sa pratique déshonorante. Deux furent tués ainsi et d'autres grièvement blessés. Puis les Allemands les ramenèrent vers Boussois et désignèrent au hasard, parmi eux, treize hommes, qu'ils dépouillèrent de ce qu'ils portaient, et les fusillèrent devant leurs compagnons. L'un d'eux, resté debout, cria une suprême injure à ses bourreaux, avant de tomber sous la dernière décharge.

Le village de Recquignies fut mis à sac. On brûla 131 maisons; huit infirmiers d'une ambulance, dirigée par le docteur Barbry, furent fusillés. Quant au docteur, après avoir été emmené avec ses blessés à Beaumont, en Belgique, il fut renvoyé chez lui sans sauf-conduit. Une patrouillé allemande le rencontra et, sans explication, l'assomma à coups de crosse, après l'avoir dépouillé de ses vêtements (Récit du docteur Barbry. de Recquignies. (Echo de Paris, 17 janvier 1915). Le docteur donne les noms des victimes.). Ainsi procédaient ces apôtres de la Culture allemande.

Comment ils ont traité nos médecins-majors et nos soldats ambulanciers.

Extrait de « histoire illustrée des violences et atrocités ... » par André Marion

Rapport du docteur D, médecin aide-major de 1ere classe.

Le docteur D était chef d'une ambulance de première ligne et fut fait prisonnier dans les circonstances suivantes: médecin aide-major de première classe, du xx régiment territorial d'infanterie (1), j'avais été chargé d'installer une infirmerie dans la brasserie de Recquignies. Pendant huit jours, du 29 août au 6 septembre, nous y fûmes bombardés. Tout autour de nous tombèrent des obus, l'un d'eux même pénétra, dans la nuit du 29 au 30 août, par le toit et éclata dans l'infirmerie, dans une pièce où il n'y avait heureusement personne, et sans faire d'autres dégâts que des dégâts matériels. Pendant ces huit jours de bombardements je n'eus à déplorer aucun incident à mon personnel. Nous eûmes de nombreux blessés à soigner et, le 6 septembre, lorsque les allemands, après s'être emparés de l'ouvrage de Rocq, arrivèrent dans mon infirmerie, le personnel infirmier comprenait:

- Docteur D, médecin aide-major de 1ere classe, médecin de l'infirmerie;
- Docteur B, médecin aide-major de 1ere classe, médecin de l'infirmerie, attaché à l'ouvrage de Rocq et qui vint me rejoindre lors de l'évacuation de Rocq le 6 septembre vers 8 heures du matin;
- Docteur C, médecin auxiliaire;
- Un caporal infirmier, cinq infirmiers;

• Deux ordonnances de médecins, porteurs du brassard de la croix rouge.

Dans mes salles étaient 70 blessés et malades.

Le 6 septembre vers 9h30 du matin un cri retentit dans l'infirmerie : "les voilà".

Presque aussitôt, une bande d'une vingtaine d'allemands, sous la conduite d'un sous-officier, se précipita en vociférant. Je me présentais à la porte de l'infirmerie, ou flottait la Croix-Rouge.

Le sous-officier, toujours criant et le revolver au poing, entra, suivi de ses hommes, baïonnette au canon. Il fit le tour des salles en mettant littéralement son revolver sous le nez de chaque blessé. Si la blessure n'était pas apparente à la partie supérieure du corps, il rejetait les couvertures d'un geste brutal, pour voir si les membres inférieurs étaient atteints.

L'infirmerie fut visitée du haut en bas, pour s'assurer que nous n'avions pas d'arme, et un officier qui arrivera à ce moment, me dit: "vous êtes tous prisonniers, et vous êtes personnellement responsable du personnel, des blessés et du matériel".

Vers 10h30, les allemands m'ordonnèrent de venir, avec le médecin auxiliaire et tout le personnel infirmier. Tous porteurs du brassard de la Croix-Rouge, nous eûmes à nous rendre près du passage à niveau de Recquignies, au milieu des balles qui sifflaient autour de nous, et nous donnâmes nos soins, dans deux petites maisons, à des soldats allemands blessés et à quatre ou cinq civils qui venaient d'être blessés, car les allemands les avaient fait avancer devant eux pour se protéger.

Quand les pansements furent terminés, les allemands me renvoyèrent à l'infirmerie avec le médecin et auxiliaire, mais ils conservèrent tout le personnel infirmier pour porter, sur nos brancards, les blessés allemands à Boussois.

Les heures se passèrent et j'étais extrêmement inquiet sur le sort de mes infirmiers, lorsque, vers 1h30 de l'après-midi seulement, je les vis apparaître dans la cour de l'infirmerie.

Il faut avoir ainsi assisté à ce spectacle pour se faire une idée de la scène qui se présente à mes yeux. Six infirmiers valides portaient trois infirmiers blessés, poussant des cris d'effroi et de souffrance.

Après les pansements fait et la première émotion passée, le caporal infirmier me rapporta les faits suivants qui furent attestés par tous: après m'avoir quitté, les infirmiers durent transporter les blessés allemands à Boussois en passant la Sambre sur un fond de bateaux, car le pont de bois avait sauté. A Boussois ils rencontrèrent deux infirmiers du quatrième territorial qui se joignirent à eux. Là, un officier allemand (un général, d'après leurs dires) dit à mon caporal et à mes infirmiers: "vous voyez ces deux maisons, en retournant à Recquignies, vous allez les brûler, et si vous ne le faites pas, vous serez fusillés".

Sous la conduite de sentinelles, les infirmiers furent menés dans la maison du maire de Recquignies (lieutenant dans un fort) et dans celle du médecin du pays. Ils furent obligés de prendre de la paille, de la mettre sous les lits et de l'allumer. Quelques instants après, les maisons flambaient.

Après cet exploit, les infirmiers regagnaient l'infirmerie, quand, arrivés au passage à niveau, on les fit mettre en ligne tous les 10 sur la voie de chemin de fer, les bras en l'air, pour permettre à une compagnie allemande de se protéger derrière eux au moment où elle voulait traverser le passage à niveau qui était à ce moment le but du tir des français cachés dans le bois des Bons-Pères; mais à ce moment une autre compagnie allemande dé-

boucha de la route et, voyant mes 10 infirmiers rangés les bras en l'air, tira sur eux.

Trois de mes infirmiers tombèrent. Le plus gravement atteint avait la jambe droite fracturée: une balle lui avait traversé le tibia, le faisant éclater en multiples fragments. Quand ils arrivent à l'infirmerie, sa jambe droite ballottait comme un membre de polichinelle, comme nous disons en médecine. Un second avait une balle qui lui avait traversé la cuisse droite, un troisième avait reçu une balle dans la jambe droite. Un quatrième me revint également blessé. Ne mettant pas assez d'empressement à se mettre en rang à côté de ses camarades, il avait reçu des coups de crosse dans le dos et il crachait le sang. Trois semaines àprès cette acte odieux, ce soldat avait encore des hémoptysies.

Le lendemain 7 septembre, des médecins allemands arrivèrent avec des infirmiers et des ambulances. Contrairement à la convention de Genève, ils m'enlevèrent mon sabre et mon révolver, qui était dans une maison voisine, mon cheval et son harnachement. Les blessés les plus graves furent transportés en Belgique, les moins graves et nous trois médecins, on nous expédia sur la gare de Beaumont (Belgique), où, sans une explication, et malgré nos protestations, on nous embarqua pour l'Allemagne. Nous passâmes la première nuit dans un wagon de troisième classe, tellement comble que des hommes couchaient ou étaient assis dans le couloir médian.

Pour la deuxième nuit on nous mit dans un wagon à bestiaux où il n'y avait même pas de paille. Le voyage dure à peu près deux jours pendant lesquels une seule boule de pain pour trois nous fut donnée pour toute nourriture. Arrivés au camp de S, le 9 septembre, nous restâmes jusqu'au 23 novembre. Puis, en traversant l'Allemagne, nous arrivâmes en Suisse, dont l'accueil sympathique nous toucha profondément. Enfin, le 28 novembre, nous touchions le sol de la patrie; heureux oh! combien de notre liberté!

(1) C'est le 1er RIT qui occupait la position, avec comme ambulance les glaces de Rousies. Médecin Major de 1ère classe des 4 compagnies: AUDION, BENNINSON, KLEIN et DELFOSSE. Médecins auxi-

Pour compléter les récits, vous pouvez consulter les bulletins consacrés à ce sujet sur le site de la mairie de Recquignies.

http://www.mairie-recquignies.fr/public/pdf/1311706414.pdf

http://www.mairie-recquignies.fr/public/pdf/1311706435.pdf

LES FUSILLES DE BOUSSOIS ET RECQUIGNIES

le 6 septembre 1914

Les 13 de Boussois

- ALEXANDRE Augustin, 30 ans, journalier, né le 02/05/1884 à Baisy la Ville (54)
- BOUDRUT Auguste, 29 ans, journalier, né le 26/11/1884 à Ohain, chevalier de la légion d'honneur à titre posthume,
- BRASSEUR Georges, 37 ans, cordonnier à Boussois, né le 28/12/1876 à Recquignies, chevalier de la légion d'honneur à titre posthume,
- CHARTIER Léopold, 57 ans, retraité de la SNCF, né le 18/08/1857 à Locquignol, chevalier de la légion d'honneur à titre posthume,
- DANGRE Aimé Oscar, 49 ans, militaire à la retraite, né le 15/07/1865 à Wasmes (Be), chevalier de la légion d'honneur à titre posthume,
- GRUNIAU Paul Désiré, 29 ans, cultivateur, né le 18/10/1884 à Recquignies, chevalier de la légion d'honneur à titre posthume,
- HANNECART Gustave Louis , 40 ans, ajusteur, né le 13/08/1874 à Recquignies, chevalier de la légion d'honneur à titre posthume,
- LADRIERE Joseph Ghislain, 47 ans, maçon, né le 14/03/1867 à Nivelles (Be), chevalier de la légion d'honneur à titre posthume,
- LEGRAND Ernest , 44 ans, cabaretier à Boussois, né le 19/07/1870 à Boussois, chevalier de la légion d'honneur à titre posthume,
- LERNITE Constant, 30 ans, journalier, né le 07/09/1884 à Courthin (Be)
- PREAU Camille, 21 ans, , né le 07/03/1893 à Gognies Chaussée, chevalier de la légion d'honneur à titre posthume,
- PREAU Oscar, 25 ans, , né le 12/02/1889 à Gognies Chaussée, chevalier de la légion d'honneur à titre posthume,
- WUIANT-WINANT Lobert, 15 ans,

Inauguration du monument

Le dimanche 3 octobre 1920, un monument, élevé à la mémoire de ces malheureuses victimes de la cruauté allemande, à l'emplacement même où elles avaient été fusillées, fut inauguré devant une foule immense.

« Le temps est incertain, le ciel obscurci, un silence flotte sur la contrée, les fumées de l'usine des Glaces lancent vers le ciel, bien que ce soit dimanche, leurs volutes épaisses. Seuls les drapeaux ornant les fenêtres, les guirlandes, annoncent qu'une solennité va être célébrée », peut-on lire dans « La Dépêche ».

Des groupes se forment, composés de jeunes filles en blanc portant des palmes et des écharpes tricolores autour de la bannière de la confrérie de la Bonne mort, la musique municipale, la chorale municipale et celle de Jeumont, les associations de combattants de la commune et des environs, accompagnant les autorités et invités jusqu'à l'endroit où fut érigé le monument

Une messe fut dite en plein air par M. AL-VIN, curé de Boussois. Des discours furent prononcés par M. Georges DEPRET, directeur des briques de glaces, commandeur de la légion d'honneur, M. l'abbé LEMIRE, déput é maire d'Hazebrouck, PASQUAL, député, M. ANTOINE, sous-préfet d'Avesnes, M. LOU-CHEUR, Daniel VIN-CENT, anciens ministres, M. LEBEAU, maire de Recquignies, et BARA, maire de Boussois, et M. ROUSIES son adjoint. « Le spectacle de cette cérémonie religieuse est impressionnant, le ciel à ce moment là semble se couvrir d'un voile de



Le monument à la mémoire des fusillés août 2013





Sépulture de Gustave HANNECART. Cimetière communal de Recquignies, le 05/08/2013



Sépulture de Charles BABILLOT qui fait l'objet d'une reprise de concession. Cimetière de Recquignies

LES AUTRES CIVILS MORTS POUR LA FRANCE

Abattus à l'arrivée des Allemands (Boussois)

- **BASUYAU Alfred**, 58 ans, né le 08/06/1856 à Maubeuge-Douzies, conseiller municipal de Boussois, abattu dans la cour de l'usine des Glaces de Boussois, chevalier de la légion d'honneur à titre posthume,
- THOMEZ Gustave Louis, 28 ans,
- **TRIFFOUX Victor**, 36 ans, né le 20/05/1878 à Roux-Miroir (B)
- **REYNAERT Emile Charles**, 39 ans, né le 04/09/1875 à Beaumont, abattu dans la cour de l'usine des Glaces de Boussois dans laquelle il était ouvrier

Tués par les mitrailleuses françaises en servant de bouclier aux Allemands

- **HENRY Désiré**, 74 ans, né le 16/03/1840 à Recquignies, oncle d'Antoine Lalysse, chevalier de la légion d'honneur à titre posthume,
- **LALYSSE Antoine Henri**, 17 ans, né le 01/08/1897 à Recquignies, chevalier de la légion d'honneur à titre posthume,
- **BABILLOT Charles**, 51 ans, né le 26/03/1863 à Siquenza (Espagne)

Les deux premiers au passage à niveau de la place Pasteur, le second sur le chemin des mines vers la Sambre, à Recquignies.

Tués par les bombardements (Recquignies

- **BROGNET Marie Aména** épouse CORNIL Désiré, 57 ans, née le 11/06/1857 à Solre le Château.
- **BRUYAUX Clotaire Eléonore** épouse JE-NOT, 77 ans, née le 09/09/1837 à Grand-Reng.
- CORNIL Désiré Florimond, 42 ans, né le 08/07/1871 à Trélon.

- **HANOTIEAUX Marie Philomène** épouse GIBON Aimé, 61 ans, née le 08/07/1852 à Jeumont.
- MOREAUX Alice épouse DELCOURT Alphonse, 22 ans, née le 16/06/1891 à Glageon.

Acte de sauvagerie (hameau de Rocq)

BERAT François, 82 ans, assommé à coup de crosse et enterré vivant à Solre sur Sambre le 9 septembre, né le 18/06/1832 à Villers Sire Nicole, chevalier de la légion d'honneur à titre posthume

Circonstances du décès non trouvées

(informations à vérifier)

A Recquignies:

- MAILLET Georges, né en 1896 à Mastaing
- MOREAUX Octave, né le 16/08/1869 à Recquignies, décédé le 16/02/1918 à Valenciennes (prisonnier civil)
- SEPULCHRE Marcel, né le 26/04/1890 à Moresnet (Be)
- **VER(T)CHEVAL Emile**, né à Cheratte???

A Boussois:

- **GRAVEZ Dieudonné**, 36 ans, né le 05/03/1880 à Rousies, soldat au 4e RIT, mort le 23/05/1916 à Molenbersel (Be)
- CAGNARD Alexandre, 62 ans, né le 28/06/1856 à Pont Arcy (02), mort le 05/11/1914 à Erquelinnes
- **ELOY Adélaïde**, né le 22/11/1876 à Rombies,
- JAUME Jean-Baptiste, né en 1867 à Chatelineau (Be),
- PILLOIS Charles
- SQUELART Fernand

UN JUGEMENT SOMMAIRE

Jules Noël Ghislain STRIMELLE est né à Lobbes (Be) le 25/12/1872. Il s'installe à Boussois vers 1903 comme maréchal ferrant. Son épouse, Renelde ROCKMANS tient un café tenant à la forge. Depuis la fin août 1914, il avait fait évacuer son épouse et ses enfants vers Saint-Valéry, lui-même étant réquisitionné par l'autorité militaire. il habitait une petite maison non loin du fort, sous la surveillance d'un lieutenant et d'un caporal.

Le mardi 1 septembre, Strimelle était sur sa porte lorsque passèrent les bataillons du 145e RI et du 1er territorial. Vers 15h, trois fantassins venaient l'arrêter. il était accusé, au cours d'un bombardement quelques instants auparavant, d'avoir lâché deux pigeons voyageurs pour faire parvenir des renseignements à l'ennemi. Deux voisins, alertés par les cris de Jules Strimelle, accourent et sont également arrêtés.

Les trois hommes arrivèrent à Maubeuge meurtris de coups que leur avaient portés badauds et militaires sur le parcours. Ils comparaissent le 5 septembre en conseil de guerre, salle de la justice de paix, sous la présidence du colonel BLOCK, ancien chef du génie, Georges LONGUEVILLE, maréchal des logis d'artillerie comme greffier, et le capitaine d'infanterie HERBECQ du barreau d'Avesnes, faisant fonction de commissaire du gouvernement.

A l'audience, les accusés furent défendus par le capitaine GILLARD, ancien maire d'Hautmont.

Jules Strimelle est accusé d'être venu en France pour espionner pour le compte de l'Allemagne, d'avoir touché pour cela la somme de 50 000 francs, et d'avoir correspondu avec l'ennemi. Hébété, bégayant, il ne trouva rien pour se disculper, il fut condamné à mort à l'unanimité, ses deux compagnons furet acquittés. Il est fusillé le 7 septembre à l'aube au lieu dit "la carrière des cuirassiers".

Suite à une enquête menée par la ligue des Droits de l'Homme, un dossier fut déposé à la chancellerie le 22/03/1922. Le 30/06/1924 la cour d'appel de Douai confirmait le jugement, mais la cour de cassation le réhabilita le 26/01/1926.

Il n'avait jamais possédé de pigeons voyageurs mais avait deux pigeons domestiques donnés par un ami pour ses enfants. Au cours du bombardement, le pigeonnier de fortune avait laissé échapper les pigeons, effrayés par les détonations.

Quant aux soldats qui l'avaient accusé d'espionnage, c'était ceux qui lui avaient dérobé quelques bouteilles de vin dans sa cave, et qu'il avait dénoncés à leur capitaine. Son acte de décès a été transcrit sur le registre des décès de Maubeuge le 7 octobre 1919.

Son corps fut ramené à Boussois en février 1920. Son nom est gravé sur le monument aux morts de Boussois.

Cela rappelle un autre cas: le 3 septembre à 15h, après un conseil de guerre sommaire qui s'est tenu près du calvaire de Rousies, **Raoul DESSALE**, surnommé "coucoule", a été fusillé dans le bois des "bons pères". Agé de 17 ans, ouvrier de ferme et aidemaçon, plus souvent vagabond et chapardeur, il faisait des courses pour la commune de Recquignies.

Il avait, parait-il, indiqué aux Allemands l'emplacement des batteries françaises.

Le pigeonnier du vieux flamand, (Strimelle)

Par Marcel Nadaud & Maurice Pelletier

Facétieux et sournois, l'œil allumé de convoitise sur les bouteilles de gnôle qu'ils entrevoyaient au fond de l'estaminet par la grande glace piquetée et poussiéreuse de la devanture, les trois territoriaux s'étaient arrêtés devant la façade de briques sombres, groupant un débit et une forge.

L'un d'eux passa la tête par la haute porte étroite.

- Salut, la compagnie...

Rien ne répondit. La salle, aux senteurs aigres de bière moisie, puait l'abandon. L'homme se retourna vers ses compagnons.

- On peut y aller, les potes. N'y a personne.

Ils jetèrent un dernier coup d'œil, de droite et de gauche, dans la grande rue déserte de Boussois, puis se glissèrent dans le débit abandonné.

- Chouette ! du vermouth... Et du genièvre... de Wambrechies, encore... Et du pinard... trois... quatre... Oh ! vieux, six litrons !... Hop ! embarqué !

L'une après l'autre, les bouteilles s'engouffraient dans les capotes quand une voix furieuse jaillit sous leurs pieds.

- Faillis quiens d'voleux... Hondendief! smeerlap!... sales crapules!...

Un tourbillon d'injures incompréhensibles jaillit d'une trappe entrouverte donnant sur une cave. Une tête sortit du trou sombre, longue figure maigre barrée d'une moustache grisonnante, aux yeux étroits.

Pressés, les trois soldats avaient gagné la porte.

- Eh! ta... bouche, mal poli!... Ben quoi, pour quelques gouttes de pinard...
- De quoi !... C'est pour ta sale baraque qu'on se fait casser la g...
- Si c'est pas malheureux tout de même de voir ça ! En voilà un affreux !... Pire qu'un Boche... Oui, Boche... Espion...

Sur ce dernier argument du militaire en lutte avec l'élément civil, les trois chapardeurs gagnèrent le large. Mais arrivés au coin d'une venelle, ils avisèrent un gamin errant.

Quéque tu f... là, le môme ? Tu devrais être dans les caves. Ah ! dis donc ! tu sais qui habite là ?

Un doigt désignait la maison.

- Oui, c'est le père Strimelle, le forgeron. C'est un Belge.
- Tiens, tiens !... Ça expliquerait tout. Faudra le tenir à l'oeil cet oiseau-là. Et file, toi, le gosse, si tu ne veux pas recevoir une marmite sur la cafetière ! »

Un envol de pigeons

Depuis quarante-huit heures, la tempête avait éclaté. Ramenés de Liège et de Namur, les 420 d'Essen et leurs frères monstrueux, les obusiers de Skoda, inondaient de gerbes de flammes et de tonnes d'acier les défenses de Maubeuge, dont le fort de Boussois, le seul moderne, qui commandait, par Jeumont, la bifurcation ferrée de Bruxelles et de Charleroi. Toutefois, le 1er septembre, vers 3 heures, la tempête se calma quelque peu, de quoi la population civile, réfugiée dans les caves de la Compagnie des glaces et verres spéciaux, profita pour aller constater les dégâts et, au besoin, sauver le peu qui pouvait encore l'être.

Strimelle se précipita l'un des premiers. Il n'était pas arrivé chez lui qu'un dernier obus s'abattait dans son jardinet.

L'âcre fumée de l'explosion l'avait pris à la gorge. Il s'appuya un instant contre la muraille, puis, saisi de panique, bondit dans la rue pour regagner l'abri.

Clac! une balle lui siffla aux oreilles. Un vol de plumes le frôle, quelques gouttes de sang le cinglent au visage.

- Ah! bandit! on te tient. Tu as des pigeons voyageurs chez toi, espion! Tu corresponds avec les Boches! attends un peu!

Cinq minutes après, ils reviennent avec un officier.

- Mon lieutenant, c'est le Boche, l'espion. On le tenait à l'oeil depuis trois, quatre jours. On vient de le pincer pendant qu'il lançait des pigeons voyageurs. Il le cachait dans sa blouse. A preuve...

Et le territorial exhibe fièrement le volatile que le lieutenant ne regarde même pas.

- Ça va ! Emballez-moi ça ! Et à Maubeuge en vitesse!

Deux civils survinrent : MM. Clause et Bertiaux, cultivateurs.

- Mais, mon lieutenant, ce n'est pas possible. Ce ne sont pas des pigeons voyageurs. C'est un pigeon « de pied ». C'est même le grand Léon qui lui en a donné un couple, au mois de mai, pour un petit travail de forge.
- Ah! oui! vu! vous êtes dans le coup et vous voulez sauver votre complice. Parfait! Joli lot de fripouilles! Nous allons vous conduire à Maubeuge, mes gaillards! Et vous allez voir ce que vous allez voir. »

De Boussois à Maubeuge, par Assevent, il y a cinq kilomètres. A raison d'un coup de crosse ou d'un coup de poing tous les dix pas, auxquels les habitants d'Assevent qui font cortège joignent leurs petits sévices personnels, on voit l'état dans lequel les malheureux arrivèrent à la Place.

Par instants, les territoriaux font jouer la culasse de leur fusil. A la hauteur de la Butte de Tir, on fait mine de vouloir exécuter le trio sur place. Arrivée à la porte Allard, la petite troupe croise un colonel qui s'informe.

- Il ne fallait pas les amener si loin. Il fallait leur flanquer une balle dans la peau. Pour l'exemple.

Enfin on arrive devant le capitaine Bousquet, major de la garnison.

- Lieutenant van Sevendonck, du 1er territorial, mon capitaine. Avec le sergent Bondois, j'ai arrêté ces trois individus suspects d'espionnage et de recel de pigeons voyageurs. Celui-là surtout, ce Strimelle, un Belge, parait-il...
- Ou qui se dit tel. Et que faites-vous dans le camp retranché ?

L'oeil droit pendant hors de l'orbite, défiguré, les vêtements en lambeaux, le malheureux peut à peine parler. Il tend ses papiers.

- Strimelle, Jules, sujet belge, né en 1864, forgeron, réquisitionné par le maire de Boussois, le 9 août, pour être mis à la disposition du génie...

L'homme acquiesçait de la tête.

- Bien, je vous garde à ma disposition...
- Pardon, interrompit M. Clause, et nous ?

Vous ? Quoi, vous ? Vous marchez avec lui...

- Et où ça, mon capitaine ?
- Où ça ? Mais, parbleu, au conseil de guerre! »

Ce fut, quarante-huit heures après, le jeudi 3 septembre, qu'ils comparurent devant le conseil de guerre

présidé par le colonel Bloch pour intelligence avec l'ennemi. Un avocat d'Avesnes, le lieutenant Herbecq, était au banc du commissaire du gouvernement. Un industriel de Hautmont, le lieutenant Gilliart, s'était vu confier d'office la défense des trois accusés.

La logique semblerait exiger que ce fut à l'avocat de profession qu'eût été attribuée cette défense. Le spectacle lamentable aurait été évité d'un défenseur demeurant silencieux « parce qu'il n'était pas avocat de métier », comme il le déclara lui-même après la guerre, tandis que l'avocat promu ministère public déploya les foudres de son éloquence contre le forgeron, abruti de coups et hébété de stupeur.

D'enquête, néant. Est-ce qu'on a le temps d'enquêter lorsque les bombes ennemies pleuvent jusque dans la ville ?

De témoins, trois, pas davantage : les trois territoriaux chapardeurs qui chargèrent Strimelle à fond sans que le conseil songeât à se renseigner sur leur moralité. Ni le lieutenant Van Sevendonck, ni le sergent Bondois, ni le journalier Leroy, qui avaient assisté à l'arrestation, n'avaient été entendus.

Quant à la charge initiale, envol de pigeons voyageurs, elle ne fut pas retenue. On accusa les trois hommes d'avoir fait des signaux derrière une batterie, Strimelle dissimulé par Clause et Bertiaux.

Ce qui influença le Conseil, ce fut la possession par les trois accusés de menue monnaie allemande, qui, d'ail-leurs, depuis l'invasion de la Belgique, circulait couramment dans la région du Nord.

Et cependant un doute planait, assez fort, pour que MM. Clause et Bertiaux fussent acquittés, « la preuve des charges relevées contre eux n'ayant pas été faite ».

Pour Strimelle, qui avait contre lui d'être sourd et d'ignorer le français, son compte était bon. Il fut condamné à mort et, sans savoir où il était, ce qu'il avait fait, ni ce qu'on lui voulait, fut fusillé quatre jours après, le 7 septembre au matin, sur les remparts de Maubeuge.

Une innocence qui s'impose

La paix venue, Mme veuve Strimelle, qui, dans la première quinzaine d'août, avait été séparée de son mari et évacuée sur Saint-Valéry-sur-Somme, reprit l'affaire en mains. Elle recueillit des témoignages, celui du curé de Boussois, M. L'abbé Alvin, et celui de la femme du maire, Mme Wallerand, des attestations d'amis ou d'habitants du village. Cette femme courageuse établit les faits suivants :

1° Les territoriaux survenus de façon si opportune pour servir de témoins étaient en mauvais termes avec Strimelle qui, le 31 août, leur avait reproché de lui avoir volé quelques bouteilles d'alcool pendant qu'il était dans sa cave ;

2º Les pigeons suspects étaient non des pigeons voya-

geurs mais des pigeons ramiers ou « de pied » donnés par M. Léon Bertiaux, à Strimelle dans la première quinzaine de mai en rémunération d'un petit travail exécuté par celui-ci. Ils s'étaient échappés d'une volière détruite par un obus, mais non de la blouse de Strimelle.

3° Le loyalisme de Strimelle ne pouvait être suspecté, non plus que sa présence à Boussois. Il n'avait pas l'intelligence même normale que l'on est en droit d'exiger d'un espion. Il n'avait aucun autre moyen de défense que de protester de son innocence. « Je suis innocent ». Ce fut et ne pouvait être que sa seule réponse au conseil de guerre.

4° Les ressources de Strimelle étaient modestes. On lui avait reproché en conseil de guerre d'avoir pu devenir propriétaire de sa forge grâce aux subventions venues de l'Allemagne. Or, sa maison lui avait coûté 7.000 francs, dont 4.000 avancés par sa mère et 3.000 prêtés sur hypothèques par un conseiller municipal de Boussois.

C'en était assez pour justifier une enquête en revision. La Ligue des Droits de l'Homme s'en chargea le 25 mars 1922. En vertu de l'article 20 de la loi du 29 avril 1921, le procureur général près la cour d'appel de Douai fut invité à soumettre l'affaire Strimelle à l'examen de la chambre des mises en accusation de la cour, laquelle, le 30 juin 1924, répondit qu'il n'y avait lieu d'admettre sa requête.

Cette attitude timorée ne trouva pas que des approbations. De nouvelles démarches déterminèrent le garde des Sceaux, sur avis du ministère de la Guerre, en date du 23 mars 1925, à déférer, le 20 avril, à la Cour de cassation, toutes chambres réunies, l'arrêt du conseil de guerre de Maubeuge, en vertu de l'article 16 § 4, de la loi du 23 mars 1925.

Par une curieuse dérogation aux usages et qui mettait la défense en état d'infériorité, M. le procureur général Lescouvé prit la parole après Me Maurice Hersant, qui, au nom de la famille Strimelle, soutenait la révision. Le ministère public, à la surprise générale, s'éleva contre la cassation. Son argument principal, et assez inattendu, fut que d'autres charges existaient que celles reprises par le conseil de guerre. A quoi la Cour répondit, fait extrêmement rare en Cassation, en se refusant à suivre les conclusions du Procureur général.

Le 28 janvier 1926, la plus haute juridiction nationale décidait de réformer l'unique arrêt. Et la mémoire de Strimelle reste lavée de tout soupçon.

Peut-être un petit pigeon, oiseau tendre et timide, cher aux gars de ch'Nord, va-t-il se poser parfois sur une tombe perdue du cimetière de Maubeuge. Et le battement de ses ailes miroitantes jette une humble auréole sur les herbes menues où respire, après dix ans de repos, l'âme du pauvre forgeron calomnié.

UN OURGAN A AVESNES EN 1783

Ce document trouvé aux archives municipales d'Avesnes sur Helpe donne, outre la description des dégâts occasionnés par l'ouragan, un inventaire de la ville et de ses besoins, fin 18e.

Le tonnerre

Le dix neuf juin 1783, jour de la fête Dieu, le tonnerre a tombé vers les neuf heures du soir, sur la tour de l'église de cette ville, au dessous du lieu où est le guetteur, et a embrasé la fenêtre faisant face au midi, au point que les plaques de plomb ont été fondues; mais le feu a été éteint d'abord par le soin de l'autorité du corps de ville, des Bourgeois et de la garnison; on observe que cet accident est encore arrivé au même endroit le trois février 1666 ainsi qu'on peut le voir dans le premier livre rouge page 112.

Grêle du trois août 1783

Le trois août 1783, jour de la carême, il est survenu subitement entre cinq et six heures du soir une grêle très forte suivie d'un ouragan et de plusieurs coups de tonnerre qui ont fait un ravage considérable, et n'on pas laissé la moindre espérance à la récolte dans un très grand nombre de bourgs et villages, qui environnent cette ville ; personnes tuées, le gibier écrasé, le bétail égaré dans la campagne, les arbres renversés, les maisons enlevées dans plusieurs de ces endroits ; tout ce canton enfin n'offrait plus dans ce moment qu'un tableau désespérant. Cette ville n'en a pas été plus à l'abri. Les fenêtres et couvertures de toutes les maisons, des pavillons, casernes, églises, communautés religieuses et autres édifices publics ont été fracassées par la grêle, qui était de la grosseur d'un œuf. La perte que ce fléau a occasionné, pour la ville seulement, est évaluée, ainsi que le montrera le mémoire ci après, à une somme d'au moins soixante treize mille six cents livres monnaie de France, ce qui a jeté le bourgeois dans la plus grande détresse et la consternation.

Mémoire pour la ville d'Avesnes

L'ouragan furieux, mêlé de grêle et de tonnerre, venant du sud ouest, qu'à malheureusement éprouvé le trois août 1783 entre les cinq et six heures du soir la ville d'Avesnes en hainaut située entre Sambre et Meuse sur la rivière d'Helpe majeure et faisant partie des pays bas français, le désastre qu'il a causé, la détresse et la consternation dans lesquels il a plongé ses malheureux habitants

et le peuple de ces contrées, les mettant dans la nécessité de réclamer les secours et les bontés du gouvernement.

Cette ville et ses banlieues n'ont pas ressenti seules les effets funestes de cet événement, une superficie de treize à quatorze lieues de longueur, sur la largeur au moins de trois lieues a été plus ou moins endommagée. On ne peut parcourir les campagnes sans gémir sur le sort de ces cultivateurs éplorés, forcés d'abandonner leurs champs.

Plusieurs personnes ont été les tristes victimes de ce fléau destructeur; il n'y a plus la moindre espérance de récolte où cet orage s'est fait sentir. Les blés, les fruits, les légumes sont ravagés et tournés en pourriture par les plaies abondantes qui se sont ensuivies. Les arbres bisés et déracinés dans différents villages, les granges incendiées, et renversées, les couvertures des maisons et granges enlevées, les vitres cassées, le gibier tué par la grêle qui était très abondante et de la grosseur d'un œuf. Le bétail détruit en partie et égaré dans les champs; tout ce canton enfin n'offre plus dans ce moment qu'un tableau désespérant

Combien de propriétaires seront obérés [endettés fortement] par les fortes diminutions que leurs fermiers seront en droit d'exiger d'eux. Combien de fermiers seront obligés de vendre leurs bestiaux pour de nouveaux frais de semence et de fumure et sustenter leurs familles Les biens sont si divisés et subdivisés à l'infini ; chaque habitant de la campagne a sa profession plus ou moins grande, qu'il tient propriétairement ou en location: il sera forcé de s'en défaire, de sous-louer, ou de la laisser inculte; on ne peut se retracer ces idées sans pleurer; vingt ans ne suffiront pas pour récupérer ces pertes. Jetons maintenant un coup d'œil sur notre pauvre ville et sur le désastre qu'elle vient d'essuyer; d'après cela nous nous partirons de l'imposition dont elle est chargée considérablement au delà de ses forces, de la situation déplorable de sa massarderie, et nous examinerons le revenu, la dépense annuelle et le débit des différentes fondations pieuses dont les officiers municipaux sont administrateurs régisseurs nés.

Il y a dans Avesnes cinq cents feux et plusieurs édifices publics à l'entretien du Roi, de la ville, des administrations et des communautés religieuses. Les vitrages et toits de toutes les maisons particulières et de tous les édifices publics ont été détruits par la grêle; on évalue le dommage à une somme de soixante treize mille six cents livres monnaie de France. En voici le détail, savoir:

- a) pour réparation et réfection des vitres et couvertures de chaque maison, petite ou grande, au nombre de cinq cents, l'une portant l'autre, cent livres, ce qui fait en total une somme de 50 000L
- b) le Roi pour ses bâtiments 6 000
- c) plus pour l'hôpital militaire, les arsenaux et magasins 4 000L
- d) la ville pour le dôme de la tour, les vitres et couvertures de l'église à refaire à neuf, ainsi que pour l'hôtel de ville, béguinage, maison du lieutenant du Roi, vitrage du pavillon 11 400L
- e) les deux communautés religieuses 1 600L
- f) le collège et l'hôtel Dieu 600L

Total de la dépense à faire 73 600L

la misère est extrême dans Avesnes, le commerce y est tout à fait déchu et transporté à la campagne; cette ville n'a aujourd'hui plus d'autre ressource que les troupes qui y tiennent garnison, qui sont peu nombreuses. la majeure partie de ses habitants est hors d'état de payer ses impositions, et ne peut aucunement supporter les pertes que cet orage leur a fait essuyer. Où se refugieront donc ces malheureux ? les demeures deviennent inhabitables et ils ne trouveront à les louer ni à les vendre.

La ville d'Avesnes paye annuellement au Roi tant pour les anciens vingtièmes des feux et cheminées que pour l'abonnement des trois nouveaux vingtièmes, capitation, milice et industrie, une somme de 16540L 12 S

Le revenu de la ville qui ne compte qu'en la levée et perception d'un droit d'octroi sur les boissons qui s'y consomment ferait que la ville perçoit sur elle même, et qui forme une très grande charge pour l'habitant indépendamment des droits de domaine considérables et également onéreux aux bourgeois est de

8860L 12s 6d

La dépense annuelle eu égard aux paiements du logement des officiers supérieurs quoique non résidants et à l'entretien des édifices 99 L 3S 6d

Excédent de dépense annuelle 1122L 10S

Indépendamment de quoi la ville qui est obligée de laisser en arrière les dettes des plus légitimes, montant à une somme de 103 235 L payée des plus clairs deniers de ses octrois et jusqu'à extinction 6113 L 2S 6D dûes au trésor massard pour avance faite.

L'entretien des bâtiments dispendieux dont elle est chargée devient cependant de plus en plus considérable par leur vétusté. Il se succède continuellement des ouvrages publics à faire, et outre les dépenses indispensables que cet ouragan vient d'occasionner, cette ville est encore obligée de réédifier de suite le portail de l'église, un des contreforts de la tour et le pignon de la chapelle adjacente qui menacent ruine, ce qui coûtera malgré toute l'économie que l'on se propose d'y apporter, une somme au moins de 15 000 L de France sans savoir où prendre le premier denier.

Tableau ou état présent des fondations pieuses communs pauvres

Les biens et revenus des communs pauvres qui ne consistent qu'en quelques parties d'héritages et rentes, montent, année commune, à la somme de 1 272 L 10S sur laquelle il faut déduire cette année à cause de l'ouragan le revenu presque total sur le produit des terres labourables.

Par le résultat du dernier compte dudit pauvre arrêté en l'assemblée du 18 mars 1783, il en est rendu au receveur la somme de 5 105 L

Il faut ajouter à cette avance les dépenses faites et à faire jusqu'à la fin de l'année 1784, spécialement pendant l'hiver, temps où elles seront plus considérables. Quel moyens de soutenir neuf cents pauvres au moins qui existent dans Avesnes. Le nombre en augmente chaque jour, la dépense est toujours la même, et le revenu se trouve obéré de plus de deux ans, à moins que le gouvernement ne daigne venir à leur secours on ne peut espérer d'atteindre au niveau, cette économie que les administrations puissent y apporter.

Hôpital ou hôtel Dieu

Cet hospice fondé pour la nourriture, entretien et logement des pauvres vieillards des deux sexes, possède tant en ferme qu'en rentes au revenu annuel de 4 556L 5S de France; par le résultat du compte de cette fondation, arrêté le premier mars 1783 le receveur est en avance de 4 329L 10S.

Ledit hôpital doit à différents particuliers au moins 1 000L

Il a essuyé par l'ouragan une perte d'au moins deux tiers du revenu annuel et l'autre tiers ne suffira pas pour réfectionner les bâtiments des fermes qui en dépendent.

total du débit 5 327L 10S

Outre cette somme de cinq mille trois cent vingt sept livres dix sols dont l'hôpital se trouve obéré, il faut acquitter toutes les dépenses à faire jusqu'à la fin de l'année 1784 et pourvoir de suite aux frais de réparations et reconstructions des vitres et couvertures des bâtiments dudit hôtel Dieu, et de ceux des fermes qui en dépendent.

Eglise

Le revenu de la fabrique est de 1 726L 5S

Selon le résultat du dernier compte, le receveur est en avance de 1 573L 15S

Cependant il faut nécessairement se procurer des fonds pour la construction du vitrage et couverture de la nef, totalement détruites. Il est aussi impossible d'économiser sur cette branche d'administration que sur les autres, puisque son revenu suffit à peine pour remplir sa charge.

Résultat final

Les habitants ont souffert une perte au moins de $50\,000L$

La ville a à supporter pour les réparations qui sont à sa charge 11 400L

Le collège et hôtel Dieu 600L

Total des dépenses à faire douze mille livres, et ce non compris celle de 15 000L pour la reconstruction urgente et indispensable du portail et contrefort, dont il a été ci devant parlé.

Dettes à acquitter

au trésor massard	6 113L 2S
au receveur des pauvres	5 105L
au receveur de l'hopital et ouvrier	5 327L 10 S
au receveur de l'Eglise	1 572L 15S
total	18 119L 7S

Somme totale des dettes à payer pour dix huit mille cent dix neuf livres sept sols, indépendamment de celle de 103 235L qui sont à acquitter à différents particuliers.

Ce funeste événement, joint à la situation déplorable du tableau ci-dessus, ne laissent plus aux officiers municipaux de cette ville la moindre ressource de faire face à ses charges, mais ils osent implorer avec la plus vive insistance et le plus profond respect, au nom de leurs malheureux concitoyens les bontés et faveurs du gouvernement et de Monsieur l'Intendant.

Fait en notre assemblée du 20 août 1783, signé Gossuin, Amanion, Guislin, Lebeau, Dereume, Brissy et Carton

Hort an mil ce, to sens quatri ving to hois, le hois du mois
D'aout vers les chift heures du Soir a été malheurentement
tué par la fondre sur le terroir de cette paroité de la
lendemainfut inhume jean baytiste las niaux originaire
D'anors agé des imquante ans ou environ yours de
mais agnés martine en foi de ce out signé Livin
walbest closeq du Lieu et auguste honfliei jenne gareon
L'if Hollot. (7: huftier
49: fievet lure Davenelle

Acte de sépulture de Jean Baptiste CARNIAUX à Avesnelles, « tué par la foudre »

Dans les cantons d'Avesnes Nord et Sud, seuls deux autres décès ont été trouvés: à Marbaix, LAMBRE André, 50 ans, « a péri sous une grange qui a été renversée par un ouragan », et peut-être à Sains, Marie Catherine LECRINIER, 73 ans, sans indication, mais décédée le 3 août à 18 heures.

ELECTION DES OFFICIERS ET SOUS OFFICIERS DE LA GARDE NATIONALE DANS LE CANTON DE MAUBEUGE EN 1792

(Archives municipales de Maubeuge)

Peut-être l'un de vos ancêtres figure dans la liste?

A Colleret:

Procès verbal des élections de la compagnie de grenadier tiré dans les sept compagnies de <u>Colleret, Jeumont, Marpent, Rocq, Ostergnies, Recquignies, Cerfontaine et Quiévelon.</u> ce jour d'huy quinze avril mil sept cent quatre vingt douze en exécution du décret de l'assemblée nationale du 29 7^{bre} sanctionné par le Roi le 14 8^{bre} 1791 relative à l'organisation de la garde nationale.

Nous les grenadiers de toutes les compagnies des paroisses ci-dessus dument convoqué suivant qu'il appelle de lettre de convocation aux dites paroisses les jours précédents.

Nous étant réunis en l'église de Colleret, le maire ou officier municipal de chaque commune présent par François Ramée de Quiévelon, ayant été reconnu le plus ancien d'âge, a précédé l'assemblée et a pris place à tel effet au bureau.

Isidore Moustier de Quiévelon, Pierre Joseph Maingal idem, et Jacques Philippe Jaumain de Cerfontaine ayant été reconnu en état d'exercer la place des scrutateurs ont pris place au bureau à cet effet.

Philippe Renon secrétaire greffier de Colleret sur l'invitation de l'assemblée y a pareillement pris place pour faire la fonction de secrétaire greffier.

Ce fait, il a été procédé à l'élection d'un capitaine à l'effet de quoi chaque assistant a écrit, ou fait écrire son bulletin par l'un des trois scrutateurs et l'appel nominal ayant été fait par le secrétaire greffier chaque grenadier présent et appelé est venu apporter son billet dans le vase posé à cet effet sur la table autour de laquelle étaient les dits scrutateurs et président la dite charge ayant été tirée au scrutin individuel et à la pluralité absolue de suffrage, et après le recensement et le dépouillement fait il a été reconnu que Ovide Lecat a obtenu la pluralité absolue de suffrage, a été proclamé et a accepté la place de capitaine.

Ce fait il a été procédé en la même forme individuelle à l'élection d'un lieutenant à laquelle charge Jean Baptiste Bernard de Jeumont ayant obtenu la pluralité absolue des suffrages a été proclamé lieutenant et a accepté la dite charge.

Ce fait il a été procédé en la même forme individuelle à l'élection de deux sous-lieutenants et ont été élus, savoir au premier scrutin Christophe Cerisier, de Rocq, et Jean Joseph Wautier de Marpent, qui ont accepté les dites charges.

Ce fait il a été procédé par scrutin individuel et à la pluralité relative des suffrages à l'élection des sergents et caporaux auquel scrutin ont été élus savoir au premier Adrien Willot de Colleret sergent, au deuxième Jules Hercule Simon de Marpent sergent, au troisième Jacques Philippe Maingal de Quiévelon, caporal, au quatrième Narcisse Berteau de Recquignies, caporal, au cinquième Félix Berteau de Colleret, caporal, au sixième Nicolas Lefebvre de Quiévelon, caporal.

Ce fait a été prêté entre les mains d'Antoine Demanez maire de Colleret le serment civique et le serment d'obéissance aux chefs élus par toutes les parties selon les formes accoutumées.

Ce fait, l'objet et la mission de la présente assemblée se trouvant remplis nous avons clos et arrêté le présent procès verbal pour servir et valoir ce que de raison et accepté qu'il appartiendra; fait à Colleret le jour mois an que dessus dont acte.

Signé: Jean François Ramée, président, Antoine Demanez, maire, André Joseph Musin, François Joseph Remant, François Joseph Carion, Jean Clowez, et Renotte, secrétaire.

Le 18 mars 1792, avaient été élus devant Antoine Demanet, doyen d'âge, André Musin, François Amant, Jean Fissiau, les plus anciens, Philippe Renon à l'invitation de l'assemblée: capitaine, Jean Evangéliste Desalle, lieutenant: Antoine Demanet, sous-lieutenants, Félix Boussu et Désiré Bronchin, sergents, Ferdinand Bertaux et Louis Soquet, caporaux, Alexandre Noe et Evrard Soquet.

Le 26 mars 1792, avaient été élus devant André Musin, doyen d'âge, Joseph Clowez, François Constant Giloteau, Philippe Briatte, les plus anciens, Jean Joseph Poussiere à l'invitation de l'assemblée: jean Pierre Vernet, capitaine, Pierre Joseph Lament, lieutenant, Constant Giloteau et Jacques Walrand, sous-lieutenants, Philippe Briatte, Etienne Gravet, sergents, André Gibon, Jean Lion, Nicolas Manteau et Ignace Badart, caporaux.

A Rousies

Le vingt deux avril 1792, Jean François Delforge a été élu capitaine, Alexandre Joseph Gruniau, lieutenant, Jean Baptiste César Soumillon et Isidore Joseph Huart, sous-lieutenants, Prudent Joseph Huart et Henry Joseph Neullies, sergents, François Joseph Deverchin, Quentin Joseph Cerisier et Noël Constant Thomas, caporaux.

Signé: NJ Jaumain maire, et Agatange Joseph Baillon, officier municipal, J feret, greffier.

ૹૹૹૹ

Délivré quatre fusils vieux à la municipalité de Rousies; signé NJ Jaumain, maire.

Cerfontaine et Quiévelon, le 15 avril 1792.

A été élu capitaine, Pierre Mengal; lieutenant Pierre Soumillon, de Quiévelon, sous-lieutenants, Ferdinand Gilloteau et Nicolas Lefebvre, de Quiévelon, sergents, Alexandre Ramée, de Quiévelon, et Alexite Lienard, de Cerfontaine, caporaux, Adrien Willot, Adrien Cornée, Pierre Lefebvre, Nicolas Joseph Lefebvre fils, de Quiévelon, et Constant Moulin, de Cerfontaine.

Signé: Adrien Joseph Dujardin, secrétaire greffier, Mabille, maire, Xavier Soumillon, officier municipal, Jacques Cambrelin, maire, Jean Joseph Lefebvre et Augustin Joseph Hazard, officiers

ૹૡૹૹ

Nous maire et officiers municipaux du village de Cerfontaine, canton de Maubeuge, soussignés faisons la réquisition pour qu'il vous plaise accord, une vingtaine de fusils pour la garde nationale, à Cerfontaine ce jourd'huy le 3 du mois de mai 1792. Adrien Joseph Dujardin, secrétaire greffier, Mabille, maire, Ignace Joseph Maricau et Xavier Soumillon, officiers municipaux.

Obrechies, Damousies et Wattignies

Le 24 avril 1792, Jacques Harlet a été élu capitaine; lieutenant, Bénoni Jounieau, sous-lieutenants, Joachim Dutremée et Victoire Lecat, sergents, Philippe Lefebvre et Jacques Mathieu, caporaux, Isidore Lonfils, André Thomas, Antoine Couture et Philippe Dubrai.

Signé: Jean B Demoulin, maire, LJ Wautier et Pierre L Loyez, officiers municipaux, Jacques Populaire, maire

Saint Rémy Mal Bâti,

Le 15 avril 1792, sous la présidence d'Antoine Lejuste, a été élu capitaine Philippe Juste; lieutenant Jacques Cuisset, sous-lieutenants Rémy Ansiaux et Philippe Carnoy, sergents, Jean Baptiste Préseau et Maurice Meunier, caporaux, Jacques Pierart, Alexandre Sclavons, Philippe Joseph Juste, et Pierre Marchand.

Jacques Joseph Lejuste est sous-lieutenant de grenadier.

Signé Louis Lejuste, maire, et Ignace Huart.

Beaufort

Deux compagnies ont été élues.

- 1) capitaine, Jean joseph Courtin, lieutenant, François Lavoine, sous-lieutenants, Pierre Joseph Janot et Félix Gobelet, sergents, Célestin Lixon, François André, caporaux, Adrien Leprohon, André Monier, François Menil, et Cyprien Monier
- 2) capitaine, Pierre Joseph Gobelet, lieutenant, Jean Baptiste Préseau, sous-lieutenants, Jean François Pequeux et Louis Gaux, sergents, Philibert Poire et Philippe Giard, caporaux, Célestin Pierard, Constant Lepoire, Jean Baptiste Boulenger et Louis Boulquin.

Plus dans la compagnie de grenadier nous avons Pierre Lavoine pour lieutenant, Jean Joseph Leprohon, sergent major, et Joseph (H)Avré, caporal.

Signe Nicolas Joseph Préseau, maire

Hautmont

Le 15 avril 1792 fut élu capitaine, Léon Poquelet, lieutenant, Nicolas Poquelet, sous-lieutenants Alexandre Denis et xx, sergents Antoine Gallet et François Brohier.

Plus Christophe Dupont capitaine de la compagnie de grenadier et Nestor Lambrez, caporal fourier.

Ferrière la Petite

capitaine, Pompé Huftier, lieutenant, François Garain, sous-lieutenants, Pierre Bertaux et Jean Jenot, sergents, Jean Baptiste Vigneron et Jean Renaut, caporaux, Jean Baptiste Meunier, Joseph Turlin, Pierre Meunier et Jacques Meunier.

Plus Philippe Dubois officier grenadier.

Signé André Mercier